



DECISION N° 2023 - 733

Procédures adaptées relatives à des prestations de service et d'animation pour l'après-midi festif du 7 juin 2023 à la Maison de quartier Saint-Martin de la Ville de Perpignan

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire

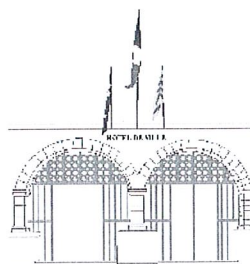
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la Commande Publique (CCP), il convient de conclure des marchés relatifs à un après-midi festif du 7 juin 2023 à la Maison de quartier Saint-Martin de la Ville de Perpignan.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir, après analyse, les activités de la Maison de quartier Saint Martin, pour l'après-midi festif du 7 juin 2023, les prestations de service et d'animation présentées ci-après, **pour un montant total de 1 807 € TTC.**

1/ Maquillage et location de jeux gonflables par El Roussillon Evènement de Laurent ALSINA, 21 rue quartier Llanas 66240 Saint-Estève, pour un montant total de **1 305 € TTC**. Cette activité est organisée le 7 juin 2023 pour l'après-midi festif à la Maison de quartier Saint-Martin pour un groupe de 250 personnes. Cette activité tend à favoriser la création du lien social pour un meilleur vivre ensemble, jouer en collectif et respecter les règles.



2/ Ateliers sportifs par l'association Profession Sport 66 de Bernard GRENIER 19 avenue Grande-Bretagne 66000 Perpignan, pour un montant total de **252 € TTC**. Cette activité est organisée le 7 juin 2023 pour l'après-midi festif à la Maison de quartier Saint-Martin pour un groupe de 250 personnes. Activité qui a pour but de partager un moment convivial et chaleureux, encourager l'esprit fraternel, inciter les pères à faire des activités avec leurs enfants, développer la création de lien social pour un meilleur vivre ensemble.

3/ Atelier vélo smoothie par l'association La Casa Bicicleta d'Etienne BRAUD 13 bis rue de la Lanterne 66000 Perpignan, pour un montant total de **250 € TTC**. Cette activité est organisée le 7 juin 2023 pour l'après-midi festif à la Maison de quartier Saint-Martin pour un groupe de 250 personnes. Cette activité doit permettre aux enfants comme aux adultes de découvrir ou redécouvrir le plaisir de bien manger et leur permettre de faire des choix alimentaires éco-citoyens et éthiques qui concilient alimentation saine et respect de l'environnement, inciter les participants à être acteur de leur alimentation, éveiller la curiosité au travers du jeu sportif.

Soit un total de 1 807 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **13 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230713-176135-AU-1-1

Accusé reçu le : **13 JUIL. 2023**

Affiché le : **13 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

